

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 118 (1973)
Heft: 8

Artikel: Tâches et possibilités de l'armée
Autor: Chouet
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348555>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue militaire suisse

Fondée en 1856 – Paraît tous les mois

Rédacteur en chef: Lieutenant-colonel EMG M.-H. Montfort

Rédacteur adjoint: Lieutenant-colonel EMG Frédéric de Mulinens

Administrateur: Major E. Juvet

Administration et édition:

Association de la Revue militaire suisse, 39, av. de la Gare, 1003 Lausanne, tél. (021) 20 31 51.
Chèques post. 10-5209 – Impression et expédition: Imprimeries Réunies S.A., 33, avenue de la Gare, Lausanne – Annonces: Permédia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique, 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 3.

Permédia - 6002 Lucerne Hirschmattstrasse, 36 Tél. (041) 23 66 66

TARIF DES ABONNEMENTS: Suisse 1 an: Fr. 26.— Prix du numéro
Etranger 1 an: Fr. 32.— Fr. 3.—

Les abonnements partent du 1^{er} janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.
Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

Tâches et possibilités de l'armée

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais préciser qu'il s'agira des tâches actuelles de l'armée et de ses possibilités présentes, et me livrer à quelques constatations préliminaires banales mais nécessaires.

1. *Qui dit armée, dit emploi de la force des armes.* C'est à cela que l'on reconnaît les missions essentielles, naturelles de l'armée, et qu'on les distingue des tâches auxiliaires. Distinction qui n'est pas superflue en un temps où personne ne s'étonne plus de voir, par exemple, les soldats du contingent français à l'instruction en Allemagne rappelés à Paris pour vider les poubelles.

2. *L'emploi des armes n'est pas un but en soi.* L'armée n'est qu'un instrument au service du pays dont l'intérêt supérieur est d'exister, d'être protégé le mieux possible de la destruction et de la spoliation partielle ou totale, que cette destruction et cette spoliation visent le domaine géographique où s'exerce la souveraineté nationale, la substance ou l'exercice de cette souveraineté, le peuple héritier et habitant du domaine national, son intégrité physique ou encore ses biens matériels et immatériels.

3. L'emploi des armes, de l'armée, ne se justifie que dans la mesure où ces intérêts fondamentaux sont mis dans un péril tel que celui-ci ne peut plus être écarté que par la force. Employer cette force à d'autres fins, ce serait transformer l'armée en un instrument d'agression ou d'oppression, usage qui n'est ni dans la nature ni dans la vocation de notre pays et de l'Etat de droit qui en est ou veut en être l'expression politique.

Il ressort de ces premières constatations que la défense nationale ne se conçoit, que l'armée n'existe qu'en fonction d'une guerre possible. Hors de cette hypothèse, elles sont l'une et l'autre sans objet. J'ouvre ici une brève parenthèse pour formuler la question qui vient naturellement à l'esprit: La guerre est-elle possible, ou probable, et dans quel délai? L'appréciation de situation qui répondrait à cette question justifierait à elle seule de longs développements, qui sortiraient du cadre assigné à cet exposé. Je me contenterai donc de faire à ce propos une citation et deux remarques.

Je prends ma citation dans le rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les grandes lignes de la politique gouvernementale pendant la législature 1971-1975. Ce rapport est daté du 13 mars 1972:

« (...) Les difficultés de plus en plus grandes qu'éprouve notre pays à se mesurer aux grandes puissances et aux pactes militaires dans le domaine des armements et, aussi, l'opinion assez fréquemment répandue qu'il n'y a pas lieu pour le moment de redouter des conflits armés dans notre Europe placée sous le signe de la détente, engagent d'aucuns à en déduire qu'une défense nationale suisse n'est plus efficace et ne répond plus à aucune nécessité. En raisonnant ainsi, on perd de vue que des intérêts politiques continuent à s'affronter sur notre continent et qu'un gigantesque potentiel militaire y est amassé et développé. L'équilibre actuel n'a sans doute pas peu contribué jusqu'ici à empêcher un conflit entre les grands blocs en présence. Mais il ne faut pas oublier qu'il n'a pas été possible jusqu'ici de supprimer les nombreuses sources de conflit. Dans ces conditions, nous devons continuer à faire preuve de vigilance. »

Et voici deux remarques:

1. De tous ceux de nos compatriotes qui affirment, sans preuve, qu'une guerre impliquant la Suisse est désormais impossible ou

impensable, je n'en ai pas encore trouvé un qui serait prêt à en donner sa propre tête à couper;

2. Eu égard aux très longs délais nécessaires à l'édification d'une défense nationale militaire, aucune décision ne peut être valablement prise dans ce domaine sur le vu de la situation internationale du moment. *Aucune tension ne nous autorise à manquer de sang-froid; aucune détente ne nous autorise à manquer de prévoyance.*

4. L'armée existant en prévision d'une guerre possible, il convient encore de souligner que celle-ci peut prendre diverses formes. La violence, à un niveau tel qu'elle soit pour le pays ce péril majeur dont nous avons parlé, peut s'exercer de l'extérieur (guerre d'agression étrangère) ou de l'intérieur (guerre subversive ou révolutionnaire).

Cela posé, nous pouvons en venir à la définition des tâches assignées à l'armée par la Constitution, les lois, la doctrine de politique militaire, celle-ci donnant à la mission de l'armée une extension qui n'est pas inscrite dans la Charte fédérale, mais qui résulte de l'évolution même des formes de conflit.

LES TÂCHES CONSTITUTIONNELLES ET LEUR EXTENSION

La Constitution fédérale (art 2) assigne à la Confédération quatre buts dont les trois premiers sont susceptibles de requérir l'emploi de la force des armes: « assurer l'indépendance de la patrie contre l'étranger, maintenir la tranquilité et l'ordre à l'intérieur, protéger la liberté et les droits des Confédérés ».

Le Règlement de Service, (art. 1) traduit ces dispositions par la *mission générale de l'armée*: « assurer l'indépendance du pays contre l'étranger, maintenir la tranquilité et l'ordre à l'intérieur. »

Ce sont là des dispositions fondamentales dont vont découler les tâches de l'armée. Elles ont une valeur et une autorité permanentes. A ce titre, elles obligent les responsables de la défense nationale à redéfinir constamment, quant à leur nature et à leur envergure, les missions dévolues à l'armée, en fonction de l'évolution des dangers qui peuvent menacer la sûreté extérieure et intérieure, l'indépendance nationale et l'ordre public.

Or cette évolution a été principalement caractérisée, dans ce dernier quart de siècle, par l'essor des armements de destruction massive, par l'allongement quasiment illimité des portées et le développement des moyens de la 3^e dimension, — qui permettent d'impliquer sans délai la totalité du territoire national dans les conséquences d'une agression, — enfin par le perfectionnement des procédés de l'agression intérieure, allant de la simple propagande répandue par les radios et les télévisions étrangères à la fomentation d'une subversion qui n'aura jamais de peine à s'inventer des justifications idéologiques, politiques ou sociales.

Cette redéfinition, cette réévaluation des tâches de la défense n'est pas et ne sera jamais achevée. Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est de la saisir dans le moment présent. Si on lit les documents officiels qui ont procédé récemment à cette réévaluation, et dont les principaux sont le Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la conception de la défense nationale militaire (6.6.66), reflétée dans les Directives pour la conduite opérative édictées le 1.9.66 à l'intention des officiers généraux, le Message du 30.10.68 du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui du projet de loi sur les organes directeurs et le conseil de la défense, et enfin les deux rapports sur les grandes lignes de la politique gouvernementale pour les législatures 1968-71 et 1971-75, on constate que, pour ce qui touche aux missions de l'armée — une armée intégrée dans une défense nationale globale — l'essentiel se trouve fort bien condensé dans 4 paragraphes de la Conduite des troupes 69 :

- « 24. Par sa présence et son état de préparation, notre armée doit contribuer à montrer qu'une attaque de notre territoire ne serait pas payante, et, partant, à sauvegarder notre indépendance en évitant si possible la guerre.
- 25. En cas de neutralité armée, notre devoir est d'intervenir dans la limite de ce que l'on peut attendre d'un Etat neutre, contre les violations de la neutralité dans les airs et sur terre.
- 26. En cas de guerre, le devoir de l'armée est de maintenir notre indépendance en opposant à l'adversaire une résistance acharnée et soutenue, propre à lui infliger le maximum de pertes.
- 27. L'armée peut avoir comme autres missions l'aide en cas de catastrophe, ainsi que le maintien de l'ordre et de la tranquilité. »

Voici donc exprimées *les cinq tâches actuelles de notre armée*:

- *La dissuasion*, ou la prévention de la guerre
- *La protection de la neutralité*
- *Le combat* contre l'agresseur extérieur
- *Le maintien de l'ordre* et de la tranquillité
- *Le secours à la population* civile en cas de catastrophe, par quoi il faut entendre non seulement les fléaux naturels, mais encore et surtout les effets directs d'opérations de destruction plus ou moins massive conduites contre notre pays, et les effets indirects d'opérations de guerre menées à l'extérieur de nos frontières, en particulier par les moyens nucléaires.

Si nous plaçons ces tâches selon leur importance militaire effective, nous avons, en ordre décroissant, la hiérarchie des missions suivante:

1. *Le combat*;
2. *La protection de la neutralité*;
3. *La dissuasion* (prévention de la guerre);
4. *Le maintien de l'ordre*;
5. *Le secours à la population*.

Cette hiérarchie exprime aussi cinq degrés différents de correspondance entre la mission et les moyens caractéristiques d'une armée; elle indique aussi l'ordre d'effort principal. J'examinerai ces tâches dans la succession inverse de celle que je viens d'énoncer, afin de remonter de l'accessoire au principal, en considérant parallèlement les possibilités que nous avons actuellement de les accomplir.

LES TÂCHES ET LES POSSIBILITÉS

1. LE SECOURS À LA POPULATION

C'est, du moins dans sa conception présente, la plus récente des tâches assignées à l'armée. Elle a son origine dans la conviction raisonnable que des situations pourraient se rencontrer dans lesquelles la population serait exposée ou livrée à des catastrophes dont l'autorité civile serait impuissante à maîtriser ou à pallier seule les effets, alors que l'armée, non engagée dans des opérations militaires, n'aurait d'autre besoin que celui de se protéger elle-même. De là à conclure que, en pareille circonstance, il est

normal et nécessaire que l'armée, ou des éléments de l'armée, ayant le loisir de se détourner momentanément de la mission primaire, se portent au secours de la population sinistrée, il n'y a qu'un pas, que l'on franchit bien naturellement. Encore faut-il voir comment il peut être franchi.

Je passe sur les catastrophes qui peuvent se produire en temps de paix (inondations, ruptures de barrages, explosions ou incendies de dépôts de carburants, calamités naturelles, etc.). Si les moyens civils ne suffisent pas, même avec l'assistance d'un corps de volontaires spécialisés, en voie de formation, il est toujours possible de faire appel à l'armée, par l'engagement d'écoles de recrues, de troupes en cours de répétition ou mises sur pied pour la circonstance. Il s'agira le plus souvent du service d'alerte, de la protection aérienne, des détachements d'assistance et de police auxiliaire du service territorial, du génie, des formations sanitaires et de ravitaillement, des transports et des transmissions. Cela n'est pas nouveau et ne pose, sur le plan technique, que des problèmes connus, mais cela soulève aussi des questions de compétence et de responsabilité qui doivent être clairement tranchées de cas en cas.

Lorsque l'armée est en service actif général, les choses se présentent différemment. La grande idée, encore inachevée quant à sa réalisation, est que des services importants, essentiels pour l'armée comme pour la population, (santé, ravitaillement, transports) peuvent et doivent être intégrés dans le cadre de la défense générale. Si cette idée est juste, son application est difficile, parce que les besoins restent distincts, et qu'ils ont engendré des organismes de structure différente selon qu'ils sont civils ou militaires. Je suis personnellement d'avis qu'une coordination étroite, c'est-à-dire minutieusement préparée et réglée jusque dans les subordonnations momentanément indispensables, se révélera préférable à l'institution de grands organismes uniques. Mais, pour nous en tenir aux possibilités actuelles, il faut noter que beaucoup de questions sont déjà résolues par l'existence du *Service territorial*, dont l'activité est fixée par une ordonnance récente (21.10.70), et qui a, en service actif, la double tâche de « seconder l'armée et d'aider militairement les autorités civiles ».

Les principes de cette aide militaire sont posés à l'art 5 de cette ordonnance:

« L'aide militaire aux autorités civiles entre en considération dans les cas où celles-ci n'auraient plus les moyens indispensables à

l'exercice de leurs fonctions. Elle consiste à mettre à la disposition de ces autorités des troupes et des moyens matériels appropriés et n'affecte en rien leur responsabilité à l'égard de la population. *L'aide militaire ne peut être accordée que dans la mesure compatible avec l'exécution des missions propres à l'armée.* (...) Les demandes d'aide militaire sont adressées en principe par les autorités cantonales au commandant de l'arrondissement ou de la zone territoriale. Elles sont au besoin transmises par la voie hiérarchique au commandant du corps d'armée responsable opérativement du secteur en question. » Cette aide s'applique principalement aux domaines suivants :

Le renseignement d'alerte (danger aérien, inondations par ruptures de barrages, danger atomique, biologique et chimique), l'assistance, qui peut s'étendre aux Suisses sans abri comme aux réfugiés étrangers, le renforcement de la protection civile, l'aide sanitaire et vétérinaire.

Le commandement de l'armée et les commandants des corps d'armée, selon les domaines, décident de la mise éventuelle de troupes à disposition dans l'esprit de l'art 5 de l'Ordonnance sur le Service territorial. Les formations militaires dont l'intervention pourra être nécessaire sont, en général, les mêmes que celles que je citois tout à l'heure dans l'hypothèse d'une intervention en temps de paix. Ces formations joueront le rôle d'une force d'appoint, mais qui pourrait devenir la force principale si l'autorité civile est complètement débordée.

L'instruction que ces troupes reçoivent en prévision de leurs missions de guerre leur permet de faire face qualitativement aux situations de catastrophes. Quantitativement, c'est une autre question, qui sera résolue de façon plus ou moins satisfaisante selon l'ampleur des événements. Si la catastrophe est de grande dimension, les troupes combattantes pourront être engagées, soit pour maintenir l'ordre, soit à titre de manœuvres non spécialisées. On peut se demander si l'ensemble de l'armée ne devrait pas recevoir une formation poussée dans le domaine du secours à la population. Je citerai, en guise de réponse, le rapport de la Commission d'étude des questions de stratégie, qui s'est penchée attentivement sur ce problème :

« Le matériel nécessaire peut être préparé et l'instruction militaire adaptée à ces besoins nouveaux. Mais alors se pose la question de la durée des périodes d'instruction. *Une diminution de la durée, déjà très*

courte, réservée à l'instruction militaire au sens strict n'est pas admissible. La préparation à de nouvelles tâches exige de nouvelles possibilités d'instruction. »

2. LE MAINTIEN DE L'ORDRE

Le maintien de l'ordre public et son corollaire, la protection de l'Etat et du libre fonctionnement de ses institutions, sont au premier chef une tâche civile. La Confédération et les Cantons disposent à cet effet d'un appareil légal, judiciaire et policier dont le pouvoir préventif et répressif est suffisant en temps normal. Ce n'est donc qu'à partir d'un certain degré de gravité que le désordre peut justifier l'engagement de la force militaire. Ce degré doit être considéré comme atteint au moment où les autres moyens, engagés à plein, ne dominent plus la situation. La détermination de ce moment n'est toutefois pas aisée. L'autorité civile doit en particulier apprécier de cas en cas l'opportunité d'un appel préventif à l'armée dans un dessein de dissuasion, en vertu du principe selon lequel il faut montrer sa force à temps, pour n'avoir pas à s'en servir.

C'est dans cet esprit que les Instructions du DMF sur le Service d'ordre (6.12.66) prévoient un engagement préventif et démonstratif et un engagement pour le rétablissement de l'ordre dans le cas où celui-ci est troublé par une foule essentiellement non armée.

D'autre part, *l'armée est équipée, organisée et entraînée en vue du combat, non de la répression*. Il s'ensuit que son intervention n'est souhaitable et susceptible d'une efficacité réelle que dans les circonstances où la menace contre l'ordre public et la sécurité intérieure prend le caractère d'une action armée. Nous avons connu cette situation, à son niveau minimum, préliminaire, à l'époque des menaces terroristes contre nos grands aéroports. La troupe a été engagée à cette occasion dans l'exécution d'une tâche parfaitement conforme à ses possibilités, puisqu'il s'agissait pratiquement de défendre une place d'aviation contre d'éventuels coups de main. C'est un genre de mission que toutes les formations militaires devront remplir quotidiennement en cas de guerre, quelle que soit la forme de cette guerre. L'expérience a montré qu'elles peuvent s'y adapter. Mais il convient d'accorder à cette forme d'action sa place permanente dans l'instruction, et pas seulement dans l'instruction de

l'infanterie et des cyclistes. En s'entraînant à la défense rapprochée d'un objectif quelconque (place d'aviation, poste de commandement, chantier du génie, base de feu, centre de transmission, secteur de soutien), la troupe se prépare du même coup à faire face à des actions locales contre la sécurité publique et la liberté de fonctionnement de l'Etat.

Mais nous savons bien que le désordre peut atteindre soudain, demain peut-être, aux dimensions de la *guerre subversive*, c'est-à-dire d'un ensemble d'opérations qui, menées de l'intérieur, auront, avec des moyens partiellement différents, mais au bénéfice d'une préparation également perfectionnée, les mêmes intentions destructives et dominatrices que l'agression extérieure. Dans cette perspective, l'armée ne peut être utilement affectée aux tâches policières. La chasse aux provocateurs, la répression de l'agitation et de l'émeute sont des devoirs dont l'autorité civile ne saurait se décharger sur l'autorité militaire. C'est une affaire de spécialistes. En revanche, l'armée peut être appelée à relever la police, pour lui permettre de se concentrer sur cette tâche spéciale, dans des domaines qui lui sont familiers (p. ex. la régulation routière). Elle peut assurer la garde de tous les objectifs dont la conquête est capitale pour le succès d'une subversion. Défendre un hôtel de ville, un émetteur de radio, une centrale électrique, une gare de chemin de fer ou un entrepôt frigorifique, ce n'est pas différent de la défense d'un parc de véhicules, d'un ouvrage miné, d'un stationnement ou d'un héliport. Et si l'armée assure cette défense avec efficacité, elle aura déjà une part essentielle à la victoire de l'ordre sur la subversion. Enfin, il entre aussi dans les tâches et les possibilités de l'armée de combattre au degré maximum de la guerre révolutionnaire, les formations d'assaut insurrectionnelles. Ce n'est, en définitive, qu'un cas particulier du combat, et le plus souvent, du combat de localité. Mais parfois aussi d'un combat extrêmement mobile, comparable, du point de vue tactique, à celui que nous préparons contre des troupes héliportées ou parachutées.

Ici se pose le problème de la *cohésion interne de la troupe* engagée dans de telles opérations. Le soldat garde sous l'uniforme ses convictions et ses opinions de citoyen. C'est un des priviléges et une des forces du système de milice; ce peut devenir une faiblesse si l'on ne prend pas garde de tenir l'armée au-dessus de la controverse politique, ou si on la considère, ainsi que certains sont tentés de le faire, comme un rouage ou un corps social parmi d'autres, soumis aux mêmes contradictions internes et aux mêmes

jeux d'influence. Or l'armée n'est pas cela. Extérieure aux corps sociaux, elle en est la protectrice, parce qu'elle est la protectrice de la totalité de la nation dont elle émane. C'est dans ce rôle protecteur, et là seulement, qu'elle trouve et maintien son unité. C'est ce rôle seul qui peut justifier aux yeux de ces soldats, et donc rendre possible, son engagement au service de la sécurité intérieure.

Bien entendu, l'armée de milice ne peut pas ne pas être exposée au sabotage intérieur, et il ne convient pas d'en sous-estimer le danger. Mais c'est un danger auquel un commandement de qualité a des moyens variés de faire face. En dernière analyse, les prescriptions de service et les règles de la discipline sont faites moins pour faciliter l'exercice de l'autorité du chef que pour assurer à la troupe son indispensable solidité interne. Dans ce domaine, toute faiblesse, fût-elle camouflée en tolérance, se tourne finalement contre la troupe que l'on commande, au bénéfice de ceux qui cherchent à la démolir par l'intérieur.

Avant d'aborder le rôle de l'armée dans la prévention de la guerre, je voudrais citer, sans m'y attarder, ce que certains considèrent comme une mission et surtout comme une justification de cette armée et qui n'est en réalité qu'un effet positif de son existence. Je veux parler de sa *valeur pour le maintien de la cohésion nationale*. Pour nous soldats, cette cohésion est une expérience vécue, et je n'ai pas besoin d'insister sur ses prolongements dans notre vie de citoyen. Au delà des relations de service et des liens de camaraderie, au delà de la connaissance réciproque (Dans quel autre cadre un Suisse peut-il mieux approcher d'autres Suisses, et les plus différents de lui à tous égards?), cet effet cohésif naît essentiellement d'un engagement général accepté, ou parfois subi, des citoyens en armes au service d'une même cause. C'est dire qu'il est lié à la notion même d'armée de milice. C'est dire aussi que, si l'éducation et l'information sont indispensables à la préparation de l'armée à sa mission, il serait bien vain de vouloir, sous prétexte d'augmenter l'effet cohésif de l'armée, introduire dans celle-ci une manière d'activisme civique auquel on sacrifierait la préparation à la guerre. Le sérieux, c'est-à-dire la crédibilité de cette préparation, est, comme disent les mathématiciens, la condition nécessaire et suffisante que l'armée doit remplir pour être un agent actif de la cohésion nationale. C'est dans la mesure où le pays voit son armée prête à sa mission protectrice qu'il se reconnaît en elle.

3. LA DISSUASION (PRÉVENTION DE LA GUERRE)

Empêcher la guerre, éviter la guerre, c'est le but suprême de notre stratégie générale, et c'est l'objectif suprême de l'armée. Réussir à garder le pays intact, et le faire sans autre sacrifice de sang et de matériel que ce qui est statistiquement normal lorsque des centaines de milliers d'hommes s'exercent simultanément à un métier dangereux, c'est évidemment l'idéal. Il a été atteint lors des deux dernières guerres mondiales, et tout doit être fait pour qu'il puisse l'être encore à l'avenir.

Il est bien clair que l'armée n'est pas le seul moyen de prévention de la guerre. D'une diplomatie et d'une politique d'assistance travaillant à désamorcer les causes de conflit, jusqu'à une protection civile et à une organisation de l'économie réduisant la vulnérabilité de l'ensemble national, en passant par la consolidation du front intérieur et la mobilisation des volontés sans lesquelles aucune résistance sérieuse à la pression ou à l'agression n'est possible, les moyens et les voies de la stratégie de prévention sont divers. Mais il faut bien voir que dans cet arsenal, *l'armée est indispensable, irremplaçable*. Car un agresseur éventuel, appréciant notre capacité de résistance, se demandera sans doute si notre politique nous a acquis des amitiés qui pourraient éventuellement se transformer en alliances; il se demandera aussi si notre économie est conçue pour soutenir une lutte durable ou si au contraire elle va s'effondrer à la première perturbation; il se demandera certainement quel est le degré de vulnérabilité d'une population plus ou moins bien protégée contre les bombardements atomiques ou classiques; il se demandera peut-être enfin si notre volonté de vivre et de combattre est intacte ou si elle est entamée. Mais, même si ces éléments sont portés à leur degré optimum, ils n'auront jamais qu'un caractère passif. Ils aideront à encaisser les coups, ils ne les rendront pas. Or, en définitive, ce qui comptera pour un adversaire, c'est précisément cela: *les coups qu'on lui rendra*. Et l'armée, par nature, est seule en état de porter des coups; elle est donc bien l'élément actif de la dissuasion. Mais il va aussi de soi que la valeur de cette dissuasion ne réside pas dans la simple existence d'une organisation militaire, dans l'élaboration d'une pensée stratégique, si forte soit-elle, ni même dans une planification hardie dont la nécessité n'est d'ailleurs pas contestable. Tout cela n'est qu'illusion s'il n'y a pas aussi et d'abord, pour donner à la

prévention de la guerre un contenu et un poids réels, ces composantes concrètes de la force militaire qui sont les hommes, les armements et l'aptitude physique, intellectuelle et morale des premiers à se servir des seconds.

En d'autres termes, éléver un pouvoir de prévention de la guerre qui sera d'ailleurs toujours relatif, éléver, pour un agresseur éventuel, le risque à un niveau tel que le coût prévisible de l'agression lui apparaisse excessif en regard des bénéfices escomptés, cela revient à porter la puissance de combat à son maximum possible. La capacité de dissuasion dépend de cette puissance et en dépend exclusivement. De sorte que *la possibilité pour l'armée de remplir sa tâche de dissuasion se confond complètement avec son aptitude à remplir ses missions de combat*, qu'il nous faut maintenant considérer dans leur deux phases successives, la protection de la neutralité et les opérations de guerre.

4. LA PROTECTION DE LA NEUTRALITÉ

Cette protection a des aspects politiques et des aspects militaires, ces derniers seuls nous concernant ici. Ils apparaissent lorsque, la guerre sévissant à l'extérieur de notre pays, et celui-ci n'étant pas l'objet d'attaques délibérées, il s'agit de s'opposer à des violations et à des incursions, qu'elles soient la conséquence de la fluctuation de la bataille, d'erreurs de parcours ou d'objectif des forces étrangères, ou encore de l'intention d'utiliser occasionnellement ou régulièrement notre espace terrestre et aérien, soit comme un refuge où l'on se met à l'abri des coups de l'adversaire, soit comme un axe de communication ou une zone de manœuvre favorable à des opérations menées en territoire étranger limitrophe.

L'intervention de l'armée, dans ces diverses éventualités, obéit à deux grands principes :

Le premier est que *toute violation* de la neutralité par une force militaire étrangère doit être combattue, notre inertie pouvant être considérée à bon droit par les belligérants comme un appui actif ou passif accordé à l'un des camps, et donc comme un abandon de la neutralité.

Le second est que *l'Etat est seul juge de la nature et de la dimension de la riposte*, qu'il décide souverainement des moyens qu'il lui convient d'engager. On ne peut en effet exiger de cet Etat qu'il sacrifie à la protection de sa neutralité, c'est-à-dire à des interventions qui le mettent en tiers dans un conflit qui ne le concerne pas directement, des forces qui risqueraient de lui manquer le jour où il aurait à se défendre contre une attaque directe.

L'application de ces principes est moins aisée que leur énoncé. La réaction devra être telle que la confiance en notre neutralité soit renforcée et non affaiblie, mais telle aussi qu'elle ne porte pas un préjudice sensible à notre puissance combattive. Il faudra décider de cas en cas.

La conduite à tenir par la troupe en cas de violation terrestre est assez claire. Les Instructions du Département militaire fédéral pour le service des troupes frontière et les Instructions sur le maintien de la neutralité en cas de service actif la déterminent. En substance, et dès l'instant où il ne s'agit plus seulement d'une action renforcée de police frontière, mais bien d'une réaction contre un franchissement ou une ouverture du feu que les avertissements ne suffisent pas à faire cesser, la troupe recourt à la force selon les usages de la guerre; ce qui inclut le droit de franchir la frontière si la situation l'exige, l'excursion devant prendre fin dès qu'elle a atteint son but qui est de contraindre l'intrus à se retirer et à cesser le feu dirigé contre notre territoire. Cette mission peut incomber à certains éléments des brigades frontière, à condition que le dispositif défensif de ces brigades n'en soit pas affaibli, mais surtout à des troupes de l'armée de campagne engagées spécialement pour la protection de la neutralité, par exemple dans des saillants tels que l'Ajoie ou le canton de Genève, ou encore par des formations de combat tenues prêtes à agir à cet effet.

La possibilité de remplir des tâches de cette nature et de cette dimension existe manifestement, même si des violations se produisent simultanément sur de nombreux points de la zone frontière. Cela requiert naturellement une parfaite maîtrise du commandement. Toute erreur d'appréciation, toute maladresse dans l'exécution, toute hésitation à agir en temps utile avec des moyens supérieurs conduiraient à un échec dont les conséquences dépasseraient largement le cadre local de l'incident. Et il est à peine besoin de relever ici qu'une saine appréciation de situation

dépend notamment de la valeur du renseignement, de l'exactitude et de la rapidité de sa transmission.

L'aviation et la DCA auront la tâche de défendre l'espace aérien contre des violations qui seront sans doute extrêmement fréquentes. Même en réduisant l'intervention au minimum indispensable, cette tâche sera difficile et usante si, comme on peut le prévoir, notre « police frontière de l'air » doit engager le combat contre des intrus peu enclins à se soumettre de bon gré aux sommations qui leur seront faites.

Sans doute le système FLORIDA assure-t-il une surveillance efficace de l'espace aérien national et limitrophe, et une conduite souple et rationnelle des avions et des engins de défense contre avions sol-air auxquels incombera la défense à haute altitude. Mais les moyens, excellents en qualité, sont numériquement faibles! Quelques batteries de Bloodhounds, qui ne sont pas propres à l'avertissement puisque l'engin lancé ne peut plus être détourné de son but, et 36 Mirages, ces appareils étant les seuls, parmi ceux que nous possédons, à avoir une capacité d'interception. Cette constatation suffirait à montrer la nécessité de nous doter d'urgence, d'une nouvelle série d'avions capables d'interception. Faute de quoi la crédibilité de la neutralité de l'espace aérien restera problématique. C'était déjà vrai alors que l'on attendait une décision relative à l'acquisition d'un nouvel avion de combat. Le renvoi de cette décision n'a évidemment rien arrangé.

Mais la neutralité peut être encore violée autrement que par des incursions terrestres ou aériennes. Il faut aussi faire entrer dans la catégorie des atteintes non délibérées à notre souveraineté et à notre intégrité matérielle et humaine les *effets secondaires d'engagements d'armes nucléaires et chimiques dans des conflits extérieurs*. Les « balles perdues » des rafales atomiques, les retombées radioactives et, à un degré de risque moindre, les pollutions chimiques peuvent nous toucher gravement. Dans une telle éventualité, l'armée aura pour tâche primaire de se protéger elle-même, et pour tâche secondaire d'apporter son aide à la population. Nous rejoignons ici la première des missions que nous avons déjà évoquées. Je répéterai donc seulement à ce propos que notre aptitude à dominer une semblable situation dépendra de la dimension de la catastrophe et de la simultanéité de ses effets, mais qu'elle dépendra aussi d'une préparation tant civile que militaire qui est encore embryonnaire. De là l'importance de *l'entraînement à la survie*. Dans l'état actuel des

choses, il nous faut compter avec un risque de destruction et de désorganisation qui pourra être surmonté s'il reste accidentel. Mais si, au lieu de dommages occasionnellement subis par accident, nous devions subir des tirs atomiques et chimiques directs, prenant le caractère d'un tir de préparation précédant une agression terrestre, les opérations militaires auxquelles l'armée se préparerait pourraient être compromises jusque dans leur conception, auquel cas le commandement de l'armée aurait peut-être à envisager la bataille sous des formes différentes de celles que prévoient et décrivent les Directives pour la conduite opérative.

5. LE COMBAT

J'en viens donc maintenant à cette tâche essentielle de l'armée, qui est le combat. Une tâche qui contient et surpassé toutes les autres. Une tâche qui nous est familière, puisque c'est à la remplir que nous nous préparons en priorité absolue, et que je n'ai donc pas besoin de définir.

Se battre pour que continuent d'exister une nation et un peuple qui s'appellent la Suisse; se battre pour que, sur une partie aussi large que possible du territoire national, subsiste un Etat indépendant et souverain, c'est-à-dire capable de maîtriser son propre destin; se battre pour la survie politique et la survie biologique, cela revient à *opposer à l'adversaire (CT) « une résistance acharnée et soutenue, propre à lui infliger le maximum de pertes ».*

La tâche est donc simple en son principe. Mais ses possibilités de réalisation varient, en fonction de notre préparation militaire, au sens le plus large du terme, et en fonction de la nature et de la dimension de l'agression.

Le recensement des situations politico-stratégiques qui pourraient jeter notre pays dans la guerre physique n'entre pas dans le cadre de cet exposé. En revanche, il me faut énoncer, en les ramenant à des types fondamentaux, les formes que peut prendre l'agression par la force des armes, puisque l'évaluation des possibilités de résistance et de riposte en sera directement influencée.

Ces types fondamentaux peuvent se ramener à deux, qui pourront d'ailleurs se combiner à des doses diverses au cours d'un seul et même conflit: la guerre classique, et la guerre nucléaire illimitée.

La guerre de type classique, menée sans emploi d'armes nucléaires, nous l'avons reconnue dans tous les grands conflits armés qui ont éclaté depuis le début de l'âge atomique: Corée, Proche-Orient, guerres indo-pakistanaises et, de façon toujours plus accentuée, guerre d'Indochine.

La guerre nucléaire illimitée n'a jamais eu lieu jusqu'ici; elle pourrait s'installer dès le début d'un conflit, ou par escalade. Mais entre elle et la guerre classique, on peut imaginer un seuil, celui où les belligérants se limiteraient à *l'emploi des armes atomiques du champ de bataille*.

La menace d'une agression nucléaire peut être en outre l'instrument d'un *chantage*, d'autant plus impressionnant que nous ne disposons d'aucun moyen de rétorsion analogue. La capacité de résister à une telle pression dépendra de beaucoup de facteurs matériels et moraux. Pour ce qui nous intéresse ici — les tâches et les possibilités de l'armée — il suffira de noter que, en augmentant la capacité de survie de cette armée, — par la dispersion sous abri, par la préparation psychologique, morale et matérielle à l'épreuve du coup atomique, par la faculté de « récupérer », qui concerne le commandement aussi bien que le service de santé ou les transmissions, et les troupes du génie autant que les divers échelons du soutien —, on augmente du même coup la capacité générale de résistance au chantage, et l'on réduit la probabilité de ce chantage. Celui-ci n'est plus qu'un coup d'épée dans l'eau si celui qui en use sait d'avance que la pression restera sans effet, et qu'il se retrouvera devant le choix qu'il cherche précisément à éviter: renoncer à la menace, ou la mettre à exécution.

Voyons donc nos deux types fondamentaux d'agression armée.

La guerre classique est une hypothèse que l'on ne retient pas volontiers aujourd'hui, pour la simple raison que, devant le déséquilibre manifeste des forces dites « conventionnelles » de l'Est et de l'Ouest en Europe, il est généralement admis que les Occidentaux ne pourraient se dispenser de recourir à l'arme atomique. Le simple fait que ces forces classiques sont, en Europe, maintenues sur pied de guerre et à pied d'œuvre, dans la densité la plus forte qui se trouve au monde, et que ces moyens sont assidûment renforcés et perfectionnés suffit pourtant à démontrer que personne n'exclut l'éventualité d'opérations classiques, ce qui nous interdit également de l'exclure.

Cette concentration de troupes et d'armements, et les chiffres qui expriment les effectifs, et les dotations en chars, en canons ou en avions, offrent paradoxalement un argument simpliste aux défaitistes du temps de paix. « A quoi bon, disent-ils, entretenir une armée qui, de toute façon, ne fera pas le poids? » Nous savons que *les rapports numériques n'expriment pas toute la réalité*, parce que — sans même parler du facteur de qualité, qu'il ne tient qu'à nous de renforcer — ces rapports numériques ne font pas apparaître trois éléments de première importance, à savoir

1.) que la probabilité de voir la totalité des forces d'un des camps, ou même leur majeure partie, réservée à une opération contre la Suisse est extrêmement faible, sinon égale à zéro. Cela ressort de l'examen le plus sommaire de la situation politico-stratégique européenne. Nous pouvons donc admettre raisonnablement que *l'armée n'aura affaire qu'à une partie des forces d'agression*.

2.) que la puissance intrinsèque des moyens de combat est affectée d'un coefficient positif ou négatif plus ou moins grand selon le terrain dans lequel ils doivent opérer. A cet égard, et sans perdre de vue le fait que les moyens de compenser l'effet de freinage et d'embouteillage du terrain s'améliorent constamment, notamment grâce aux véhicules aériens, il reste vrai que, comparé à d'autres, et en particulier à ceux que l'on trouve au nord de l'Europe centrale, *le terrain suisse est, pour un envahisseur, un facteur négatif particulièrement élevé*.

3.) que *les opérations mécanisées terrestres sont soumises à la servitude, trop souvent sous-estimée, de la saturation*. Les officiers d'état-major général, qui ont l'habitude de calculer les mouvements, les longueurs de colonne et les tonnages qu'implique l'engagement de nos divisions mécanisées, divisions légères en regard des grandes unités blindées étrangères, ne me contrediront pas si j'affirme que l'articulation de ces grandes unités étrangères en territoire suisse sera plutôt malaisé, non seulement du fait d'obstacles naturels et artificiels sérieux, mais surtout en raison de l'étroitesse des fronts d'attaque utilisables. Je me réfère ici à l'estimation donnée le 15 mai 1972 à la télévision romande par le commandant du corps d'armée de campagne 1 : il n'est guère concevable qu'un agresseur puisse engager simultanément plus de 12 ou 14 divisions dans une opération Suisse. Soutenir

une attaque dans cet ordre de grandeur n'est pas au-dessus de nos moyens bien employés.

Pour rester réaliste, il faut cependant tenir compte de deux autres éléments — je parle toujours des opérations d'une guerre classique :

1.) Même s'il cherche, pour des raisons politiques, à créer rapidement le fait accompli, l'adversaire aura vraisemblablement la capacité d'alimenter longuement son offensive. Ce qui signifie que *notre défense devra aussi être capable de durer*. Et la durée se traduit par une consommation d'hommes, de munition, de matériel et de forces impondérables. L'« espérance de vie » des matériels qui s'affrontent directement sur le champ de bataille (p ex: chars et antichars) est plus faible que celle des combattants. Une planification qui n'envisagerait que les effectifs et les ressources nécessaires pour soutenir le premier choc serait donc trompeuse. C'est une notion qui doit être présente à l'esprit de ceux qui ont pouvoir, par la législation et le vote des crédits, d'augmenter ou de réduire ces effectifs et ces ressources; elle doit entrer aussi dans l'esprit de notre troupe et de nos compatriotes.

2.) *Les moyens aériens et aéro — ou héliportés* permettent d'exercer sur un dispositif de défense, soit un effet de diversion dont bénéficie l'assaillant terrestre, soit, par un engagement en masse, un effet de saturation. Cela me ramène à l'aspect aérien de nos propres opérations. Nos conceptions opératives, qui ont trouvé une expression nouvelle par la création des divisions mécanisées dans la dernière décennie, supposent un certain degré de puissance et une certaine doctrine d'emploi de l'aviation. Or il y a, depuis la fameuse affaire dite des Mirages, une disparité évidente entre les besoins et le processus par lequel on cherche à les satisfaire. Faisant effort principal — pour des raisons d'ordre financier et psychologique plus que militaire — sur la recherche de l'appui direct et indirect, la doctrine de 1966 a sous-estimé la nécessité de posséder une aviation à capacité d'interception, seule à même d'assurer aux formations d'appui au sol, ainsi qu'aux divisions mécanisées en mouvement, la couverture aérienne au moins locale et temporaire qui permettra leur engagement. La meilleure des DCA ne peut compenser cette insuffisance, car elle ne possède qu'à un degré limité ce que j'appellerai la « capacité d'accompagnement », sans parler du fait qu'elle n'est pas une arme d'appui.

Cette situation va s'aggraver sous l'effet du passage à vide qui caractérise actuellement le développement quantitatif et qualitatif de notre aviation. La conséquence, c'est, outre la réduction des possibilités de riposte aérienne immédiate et étoffée à une offensive aéro — ou héliportée, la limitation, dans l'espace et dans le temps, de la puissance de choc des divisions mécanisées. Les possibilités de l'armée, dans son ensemble, en sont affectées par voie de conséquence. Rien n'est encore perdu si l'on veut bien se donner la peine de rétablir une relation logique entre la doctrine et les moyens, en remettant ceux-ci à la hauteur de la mission. Une infrastructure et des systèmes de conduite qui ont été, eux, opportunément modernisés, un corps de pilotes et une « maintenance » dont la qualité est reconnue, nous assurent la possibilité d'un redressement rapide. Il n'est que d'acquérir les matériels adéquats. Mais le temps presse.

Considérons maintenant l'autre type fondamental d'agression extérieure armée, *l'agression utilisant l'arme nucléaire*.

Il faut nous garder à ce propos de deux tentations :

L'une est de croire que l'agression nucléaire prendra fatallement le caractère d'un écrasement total. L'autre est de se reposer entièrement sur l'équilibre stratégique à peu près maintenu entre les grandes puissances nucléaires, pour en conclure que la guerre atomique est absolument exclue. Aucune de ces deux hypothèses ne peut être écartée; aucune ne peut être considérée comme certaine. Entre ces deux extrêmes, tous les degrés peuvent exister.

Pour un pays comme le nôtre, dépourvu de capacité de riposte nucléaire, il est évident que *les possibilités de l'armée sont inversément proportionnelles au volume et à la densité de l'attaque atomique*. Dans l'hypothèse la plus défavorable, celle où l'adversaire rechercherait un écrasement dont l'utilité pour lui serait d'ailleurs problématique — mais un agresseur ne fait pas toujours ce qui lui est raisonnablement utile — nous pouvons cependant retenir, sans être taxés d'optimisme exagéré une « circonstance atténuante » importante pour nous. De même que l'on ne peut guère retenir l'idée que l'un des blocs militaires qui dominent l'Europe pourrait engager la totalité de ses forces classiques dans une opération Suisse, de même peut-on admettre que, aussi longtemps du moins que subsisteront les grandes constellations politico-stratégiques

actuelles, aucune ne pourra, ne serait-ce que pour conserver intacts les moyens de la représaille qui tiennent l'autre camp en respect, résERVER le gros de sa force de frappe à un objectif vital de notre point de vue, mais mineur en regard des grands objectifs d'une stratégie à l'échelle continentale, voire planétaire.

On objectera que, si modeste que soit la proportion de cette force affectée à notre destruction, elle sera toujours assez grande pour causer des ravages insupportables et pour paralyser notre défense. C'est une hypothèse qu'il faut envisager, et je vais y revenir. Mais ce n'est pas la seule. Beaucoup d'autres peuvent se présenter, qui sont celles de *l'agression nucléaire limitée*. Limitée soit par la volonté délibérée de l'agresseur, ambitieux de conquérir autre chose qu'un désert dépouillé pour long-temps de toute richesse humaine ou matérielle, soit parce que les opérations qu'il mènera sur d'autres fronts aspireront le plus clair de ses ressources en engins nucléaires, soit encore par les servitudes de la manœuvre que l'agresseur se propose de réaliser et les aléas d'un engagement dont il faut tout de même rappeler qu'il ne reposera sur aucune expérience pratique antérieure, et dont on peut admettre, avec le général Beaufre, qu'il aura pour effet de créer des situations absolument imprévisibles. Aux divers degrés d'une telle offensive répondent diverses possibilités de l'armée. Celles-ci seront conditionnées d'abord — et c'est la principale justification de la notion de défense globale — par l'aptitude du pays « civil » à encaisser les coups atomiques, puisque ce pays est le socle sur lequel s'édifie la défense militaire, et ensuite par la capacité de l'armée à assurer sa propre survie. Nous sommes loin, nous le savons bien, d'avoir porté cette capacité à son niveau optimum. Nous pouvons cependant constater, et celui qui a commandé une brigade frontière est bien placé pour le faire, que nos progrès dans ce domaine sont constants. Les dispositifs et les réseaux d'alerte ont été créés ou perfectionnés. La construction d'abris se poursuit, et elle n'est freinée que par la parcimonie des crédits; les organes de commandement et les moyens de transmission s'adaptent. Les systèmes de détection, les dispositifs de décontamination, les méthodes et les moyens de traitement des blessés s'améliorent aussi, et si nos médecins sont trop réalistes pour croire qu'ils pourraient dominer les conséquences d'une agression atomique de quelque ampleur comme on jugule une épidémie, du moins savent-ils aussi que leurs atouts ne sont pas inférieurs, tant s'en faut, à ceux dont disposent leurs confrères

d'autres pays dont le relief n'offre ni possibilité d'abri, ni chance de cloisonner les effets de l'explosion atomique. Enfin, les efforts que nous faisons pour instruire et préparer notre troupe portent lentement mais sûrement leurs fruits. Et dans le domaine de la tactique et de la conduite des opérations, qui s'appuient partout, si j'ose dire, sur une heureuse absence d'expérience pratique, nous sommes égaux, dans le noviciat, à l'étranger, ce qui n'est pas le cas dans le domaine du combat classique dont la plupart des autres armées européennes ont une expérience plus ou moins récente.

La capacité de survie conditionne l'aptitude à livrer et à poursuivre le combat. Pour une armée sans armes nucléaires affrontant un ennemi qui en possède, ce combat est ou redevient soutenable quand l'adversaire ne peut plus engager librement ses armes atomiques. Ce moment se présente lorsque ses bases de feu nucléaire ne sont plus en sécurité, sécurité que notre aviation d'appui indirect peut réduire sensiblement à condition de disposer des appareils appropriés; il se présente encore lorsque les conditions météorologiques, les servitudes des mouvements et des communications, l'imbrication des troupes en présence rendent l'engagement atomique aléatoire, inopportun ou dangereux pour l'agresseur lui-même. On peut admettre, sur la base d'expériences de manœuvres à l'étranger et en Suisse, que ces conditions se rencontreront fréquemment, et d'autant plus fréquemment que le théâtre d'opération sera moins vaste. A nous d'en exploiter méthodiquement, avec réalisme, toutes les chances, dès nos exercices du temps de paix.

Compte tenu des destructions et des obstructions que provoquera l'emploi de l'arme atomique, cela suppose, à tous les échelons, une grande virtuosité dans le passage de ce que l'on pourrait appeler familièrement l'état de «calfeutrage», où l'on se met pour survivre, à une fluidité tactique qui devra, pour profiter de la moindre possibilité de manœuvre qui se présentera sur le champ de bataille, s'affranchir de tous les schémas, et réaliser, au moment et à l'endroit propices, la concentration nécessaire à la riposte.

Les formations mécanisées seront les premières, et le plus souvent les seules, à pouvoir, grâce à la protection de leurs blindages et à leur caractère tout-terrain, exploiter promptement l'occasion favorable. En collant alors au plus près de l'ennemi, elles réaliseront l'imbrication qui prolongera la neutralisation du feu atomique, rétablissant ainsi momenta-

nément les conditions du combat classique. Parce qu'elles ne disposent pas d'une carapace mobile, les autres troupes combattantes seront plus limitées dans leurs possibilités; mais elles se conduiront selon les mêmes règles. Elles sortiront de leurs « trous de survie » pour se battre, dès que leurs détecteurs leur diront qu'on peut mettre le nez dehors. Ce moment tardera peut-être. Mais la section qui surgira longtemps après avoir été dépassée par les chars ennemis ne sera ni perdue, ni inutile; elle aura à se mettre sous la grenade et sous le tube-roquette ces proies de choix que sont les échelons de ravitaillement et de commandement. Ce que cela suppose de « coffre » de la part du lieutenant de cette section, d'entraînement et de discipline de fer chez ses hommes, les commandants de compagnie le savent. Et devant la responsabilité qui leur incombe de préparer leurs subordonnés à cela, parmi beaucoup d'autres choses, ils penseront comme moi que ceux qui prétendent que nos cours de répétition sont trop longs, ou trop fréquents, font preuve d'une complète inconscience.

On peut imaginer aisément que la tâche du *soutien* sera encore moins facile que celle des combattants. Il n'y a aucune raison de penser qu'il y aura chez nous moins de souplesse et moins d'ingéniosité qu'ailleurs. Mais là aussi, il faut trouver le temps nécessaire à l'instruction d'une « *gymnastique* » des formations logistiques, *gymnastique* qui tournera souvent à l'acrobatie.

On doit admettre enfin que le combat sous le feu atomique sera un plus gros dévorateur d'effectifs et de matériels que le combat classique. Sans être alarmiste, je voudrais simplement remarquer que les meilleurs mécanismes de remplacement ne serviront à rien si les ressources réservées, hommes et matériel, ne sont pas créées et préparées à temps.

Puisque je viens d'évoquer un type de combat qui, plus que n'importe quel autre, aura un effet de désorganisation, de dislocation, de rupture, c'est le moment de souligner ici l'importance des transmissions dans la conduite de toute opération.

Commander, dit-on, c'est prévoir. On peut dire aussi que « *commander, c'est transmettre* », puisque c'est faire passer sa volonté dans celle des autres, communiquer la pensée, la décision, l'impulsion du chef.

Or le propre du combat moderne est de séparer, d'éloigner l'un de l'autre le chef et l'exécutant, d'éloigner aussi les unes des autres les formations combattantes ou logistiques. Pour pouvoir commander, il faut

donc, et il faudra toujours davantage disposer des moyens d'annuler les effets de la distance et du temps. Le plus puissant des armements, la troupe la mieux entraînée, le commandement le plus intelligent et le plus résolu ne peuvent rien s'il n'y a pas, pour relier le chef à sa troupe, un réseau de transmission rapide et sûr. Il est exceptionnel qu'une bataille se réduise à l'affrontement de deux masses de matériels et d'effectifs. Dans toute opération, il y a manœuvre. Et toute manœuvre est faite de deux éléments inséparables : la conception et l'exécution. La conception est le produit de la science et de l'imagination du chef, et celui-ci doit la faire connaître très tôt et très largement, afin que chacun sache comment et pour quels objectifs généraux il devra se battre. L'exécution, elle, sera de plus en plus fortement conditionnée par la fluidité, l'instabilité, la succession rapide des phases du combat. C'est inévitable, en raison même de l'extrême souplesse des feux et de la vitesse des moyens de la guerre mécanisée. Le chef ne doit donc plus compter pouvoir reprendre, en cours de bataille, et dans un calme relatif, sa réflexion initiale, et la remodeler par de nouveaux ordres d'opérations complets ; pour imposer sa manœuvre à l'adversaire, il devra se montrer plus agile que lui. Et si la rapidité physique de ses troupes est inférieure — ce qui sera presque toujours notre cas — il devra la compenser par une vitesse de réaction supérieure, et cela concerne le renseignement, son acheminement et son évaluation, la décision et son exécution.

Le style du commandement, à l'échelon divisionnaire, peut-être plus haut, et bien entendu aux échelons subordonnés, s'apparentera ainsi à celui que l'on appelait autrefois le commandement « aus dem Sattel », fait d'ordres particuliers, courts et successifs. Les moyens de transmission actuels, à condition d'être employés avec ingéniosité, souplesse et discipline, se prêtent excellement à ce type de commandement.

C'est dire que le rôle des troupes de transmission est essentiel à la conduite du combat, et que leurs moyens techniques doivent être maintenus à la hauteur des exigences et des besoins accrus du commandement. C'est dire aussi le prix qu'il faut attacher à la survie et à la protection des installations et du personnel des transmissions ; une protection que les « transmetteurs » pourront de moins en moins attendre des troupes qu'il desservent et qui sont accaparées par leurs tâches propres ; une protection à laquelle ils devront pourvoir eux-mêmes. Le soldat de transmission, comme tout soldat, doit être d'abord un combattant.

Je reviens enfin à l'hypothèse extrême dans laquelle la destruction atomique prendrait des proportions telles que, mettant ou non en question la survie biologique de la nation, elle interdirait en tout cas à l'armée la poursuite d'une bataille d'ensemble.

Nous avons naturellement peine à nous représenter une telle situation, qui pourrait s'établir d'emblée ou se réaliser progressivement, et à prendre une vue tant soit peu précise de ce qui pourrait encore être fait. Je crois que, face à une situation dont nous savons seulement qu'elle sera catastrophique, il faudra se cramponner à des idées simples, je dirai même des idées fixes, parce qu'elles seront seules salvatrices, et parce que l'esprit humain sera hors d'état de concevoir et de nourrir des pensées compliquées.

La plus simple de ces idées, celle dont il faut se pénétrer dès maintenant jusqu'à en faire un réflexe, c'est que la mission — résistance acharnée et soutenue, infligeant à l'ennemi le maximum de pertes — subsiste et doit être poursuivie quoi qu'il arrive. Ce qui changera, et ce qui changerait aussi dans le cas où le territoire national serait littéralement submergé par l'invasion de forces classiques, ce sera la forme de cette résistance.

L'armée, ayant épuisé toutes les possibilités du combat d'ensemble, poursuivra d'abord celui-ci dans un ou plusieurs réduits: et si le territoire est entièrement dominé par l'ennemi ou profondément ravagé par son feu, ce combat se poursuivra encore sous la double forme de la *guérilla militaire* et de la résistance clandestine. Cette guérilla et cette résistance ne doivent pas être conçues comme une solution de rechange équivalente à la défense militaire classique. D'abord parce que le pouvoir de dissuasion de ces méthodes de guerre est nettement inférieur à celui d'une armée agissant comme telle; ensuite parce que leur application suppose l'occupation préalable du territoire, et que c'est précisément le malheur qu'il faut d'abord chercher à éviter.

Je ne parlerai pas de la résistance clandestine, d'extraction civile. En ce qui concerne l'armée, je dirai que le *combat fractionné* qui prolongera le combat d'ensemble aura tous les caractères de la guerre de chasse, avec ces deux différences: d'une part, les éléments qui le livreront seront, selon toute probabilité, extrêmement hétérogènes, par suite du grand brassage provoqué par les combats et les mouvements antérieurs. Les chefs survivants se trouveront à la tête de formations disparates et autonomes, avec parfois des armes sans munition et des munitions sans armes.

D'autre part, la logistique de ces groupements de combat sera fondée le plus souvent sur la notion élémentaire de la ressource accessible. C'est dire que le vrai chef sera celui qui, surmontant le premier le choc physique et psychologique, gardera assez d'imagination et d'autorité pour tirer de ces moyens regroupés la force de porter de nouveaux coups à l'ennemi. Aux échelons supérieurs — et même aux autres — la tâche du commandement sera de recréer l'ordre à partir du désordre, de rétablir les liaisons et les communications, bref de reprendre en main, de coordonner et de conduire enfin les moyens de combat et de soutien.

Il est évidemment difficile d'apprécier l'efficacité du genre de combat que je viens d'évoquer, s'il doit être subséquent à une dévastation atomique. Car il n'existe aucun précédent auquel nous puissions nous référer. Cependant, si nous essayons de nous mettre — une fois n'est pas coutume — dans la peau de l'agresseur, nous reconnaîtrons que la certitude de n'en avoir jamais fini avec la volonté de lutte de l'adversaire est beaucoup moins rose que la perspective de régner sur un résidu humain inerte et docile. Nous tenons donc là une autre composante de la dissuasion; et si faible soit-elle, nous n'avons pas le droit de la négliger.

Au terme de cet exposé, sommaire et, par la force des choses, largement conjectural, des tâches actuelles et des possibilités de notre armée, une seule conclusion s'impose:

Les tâches de l'armée sont des données que nous n'avons, en notre qualité de soldats, ni le droit de refuser, ni le pouvoir de modifier.

La possibilité d'y faire face dépend, bien sûr, de la dimension de ces tâches, et, bien sûr aussi, des moyens qui nous sont accordés. Mais elle dépend aussi, et très largement, de notre aptitude à utiliser ces moyens, c'est-à-dire de l'instruction, et de notre volonté de remplir et de faire remplir la mission reçue.

Et cela, c'est la responsabilité, et c'est la vocation de chaque officier.

Colonel brigadier CHOUET